

LA VOIX DES CONSOMMATEURS

Chiffres, analyses et décryptages

Éditorial

Emploi



Felix Schneuwly, Head of Public Affairs

Si nous vivons plus longtemps, nous devons travailler plus longtemps ou économiser davantage en vue d'une retraite prolongée. Assistons-nous à une plus grande pénurie de main d'œuvre et à une demande accrue en personnel de +50 ans? Ou bien, les robots triompheront-ils sur le marché du travail? Le conseiller aux États Daniel Jositsch, Président central de la Société des employés de commerce, est confiant que l'apprentissage de commerce sera à l'avenir encore un bon tremplin pour la vie professionnelle. Il plaide en page 1 en faveur d'une formation véritablement continue face aux exigences croissantes du monde du travail 4.0.

À la session de printemps, le projet Prévoyance vieillesse 2020 est passé de justesse au parlement – quant à savoir s'il passera les urnes le 24 septembre, c'est une autre question. En page 3, Lukas Müller de l'Université de Saint-Gall explique pourquoi les caisses de pension redistribuent tous les ans quelque trois milliards de francs, des actifs aux rentiers, contrairement à la règle, et de combien se réduirait la redistribution si le Oui l'emportait le 24 septembre.

Le Conseil fédéral estime que d'ici à 2045, le financement des soins aux personnes âgées nécessitera d'augmenter de 12% les impôts et de 100% la part des primes maladie. Jérôme Cosandey d'Avenir Suisse estime que chaque citoyen devrait se constituer une épargne «soins aux personnes âgées» – explications en page 2.

En page 4, je montre pourquoi nous devons reprendre plus au sérieux les principes de subsidiarité et de proportionnalité de la Constitution fédérale et freiner l'élan réglementaire pour un équilibre entre solidarité et responsabilisation.

Le monde du travail bouleversé

La numérisation place les travailleurs devant de nouveaux défis. Dans le domaine commercial, nous savons que les profils d'emploi deviennent plus créatifs et plus exigeants. On pourra difficilement faire sans formation continue.

Dr. Daniel Jositsch. Au tournant du millénaire, qui aurait crû que nous serions témoins d'une nouvelle révolution: l'ère numérique. Les révolutions ont pour caractéristique d'investir l'ensemble de la société et de bouleverser ce qui avait fait ses preuves. Les mutations dans le monde du travail occupent ici une part importante, à la mesure de l'évolution observée dans le domaine commercial.

Une formation initiale solide pour tremplin

Aujourd'hui encore, la formation commerciale de base est l'un des apprentissages favoris en Suisse. Chaque année, environ 14 000 jeunes choisissent cette voie professionnelle. Dans les années 50 et 60, le diplôme professionnel marquait le début d'une carrière prometteuse pour les employés et employées de commerce. Beaucoup démarraient leur vie professionnelle dans le secteur des banques et des assurances alors en plein essor. On pouvait grimper dans la hiérarchie jusqu'aux derniers échelons du management – même sans formation continue.

Un temps depuis longtemps révolu. Aujourd'hui, l'apprentissage de commerce représente pour la plupart des jeunes une formation de base solide qui sera suivie de spécialisations dans le domaine du marketing, de l'informatique, des finances ou des ressources humaines. En fin de carrière, très peu d'entre eux seront encore des employés de commerce.

La numérisation chamboulera encore davantage les professions commerciales. Les transformations qu'a connue l'industrie deviendront également monnaie courante dans le tertiaire. Les tâches répétitives seront délocalisées ou

automatisées. En conséquence, les tâches commerciales conservées en Suisse évoluent dans leur nature: la simple exécution laisse la place à davantage de coordination, d'analyse et de stratégie. Les questions de RH les plus simples p.ex. seront traitées par un call center à l'étranger. Ou bien, le premier triage des dossiers du personnel entrants sera effectué par des logiciels. Les spécialistes des RH basés en Suisse se chargeront de questions plus complexes ou de tâches de conseil plus spécifiques. Afin d'avoir toutes les cartes en main sur le marché du travail de demain, les employés devront se doter de nouvelles compétences.

Besoin d'un cadre politique

Comment faire pour que la main-d'œuvre suisse acquière de nouvelles capacités et demeure compétitive sur le marché du travail? À l'heure actuelle, nous ne pouvons que deviner quels seront les métiers de demain. D'où ma conviction que, sur le plan politique, nous devons surtout mettre en œuvre des mesures simplifiant et favorisant une formation véritablement continue et s'inscrivant dans le cadre de l'activité professionnelle, tout au long de la vie active. Il est sinon impossible d'assurer que les preneurs d'emploi évolueront en adéquation avec les nouveaux besoins du marché du travail. La tendance à une formation continue et à une meilleure qualification est un défi pour les personnes plus âgées ou dotées de moins de facilités à apprendre. Il convient là de trouver des mesures qui permettent à ces personnes également de rester sur le marché du travail.

« À l'heure actuelle, nous ne pouvons que deviner quels seront les métiers de demain. »

Daniel Jositsch,
Conseiller aux États PS



Soins : trouver l'équilibre entre les générations

Le vieillissement de la population place le financement des soins aux personnes âgées face à des enjeux de taille. Trois solutions se profilent à l'horizon : le bricolage de fortune de la législation actuelle, l'introduction d'une nouvelle assurance de soins basée sur le système de la répartition (comme pour l'AVS) ou la création d'un capital-soins individuel et transmissible.



Jérôme Cosandey,
Avenir Suisse

« Si les personnes âgées doivent pouvoir bénéficier des mêmes ressources qu'aujourd'hui en matière de soins, les actifs seront confrontés à des enjeux financiers de taille. »

Dr. Jérôme Cosandey. Avec l'âge, la fréquence des besoins en soins augmente de manière exponentielle. Le vieillissement de la société et le nombre croissant de personnes dépendantes qui en résulte entraîneront une forte augmentation des dépenses pour les soins aux personnes âgées. Le Conseil fédéral estime que d'ici à 2045 leur financement nécessitera une augmentation de 12 % des impôts et un doublement de la part des primes maladie leur étant consacrée.

Les impôts, tout comme les primes maladie, supposent d'importants transferts financiers des actifs aux personnes dépendantes. Au cours des 20 prochaines années, le nombre de personnes de 80 ans et plus connaîtra une augmentation considérable, à savoir de 86 %. Dans le même temps, le nombre d'actifs ne progressera que de 7 %. Si les personnes âgées doivent pouvoir bénéficier des mêmes ressources qu'aujourd'hui pour leurs soins, les actifs seront confrontés à des enjeux financiers de taille.

De plus, l'espérance de vie croissante donne une importance accrue aux maladies chroniques. Selon des estimations du Conseil fédéral, moins de 5 % des décès surviennent de manière soudaine. Dans 50 à 60 % des cas, la mort est précédée d'une maladie grave et évolutive de deux à trois ans (cancer, p. ex.) et dans 30 à 40 % des cas, on peut s'attendre à une démence qui durera entre huit et dix ans. Ces raisons, et la charge financière qui pèsera à l'avenir sur la population active, requièrent ainsi l'émergence de nouvelles formes de financement pour les soins aux personnes âgées.

Inciter par le mode de financement

La structure actuelle du financement est complexe : les nombreux points de contact entre État, patients et caisses maladie de même que différentes contributions pour les prestations de

soins à domicile et en EMS nuisent à la transparence et créent des incitations négatives. Pour y remédier, le Conseil fédéral propose la création d'une assurance de soins distincte basée sur un système de répartition. Comme pour l'AVS, les cotisations prélevées au cours d'une année couvriraient les dépenses de la même année. Cette forme de financement pourrait certes réduire le nombre de points de contact mais serait toujours synonyme de transferts élevés entre générations. Pour sa part, Avenir Suisse propose de constituer un capital-soins individuel. Dans ce modèle, les assurés verseraient une prime par tête sur un compte bloqué. De manière analogue à ce qui se pratique pour la prévoyance professionnelle, cette épargne serait investie sur le marché des capitaux et ne servirait qu'en cas de besoin. L'épargne non utilisée pourrait être léguée. Le soutien des proches serait ainsi honoré ; la responsabilité individuelle et l'incitation à ménager les ressources seraient renforcées. Les trois modèles prévoient un financement solidaire des personnes à faible revenu garanti par l'État afin que tout le monde puisse vivre dignement à l'âge de la retraite.

Cotisation obligatoire et contrat de génération

La charge financière des prestations de soins doit revenir aux personnes qui les définissent ou qui y ont recours. Or aujourd'hui, ce sont les générations futures qui devront financer les décisions actuelles. Une obligation de cotiser à l'assurance de soins tout comme un capital-soins à compter d'un certain âge pourraient contribuer à réduire cette inégalité. La limite d'âge doit être la plus élevée possible afin de permettre une meilleure adéquation entre les personnes qui financent et celles qui bénéficient des prestations, tout en étant suffisamment basse pour permettre que les coûts soient répartis sur une

assiette assez large. Avenir Suisse propose de fixer cette limite à 55 ans. Ceci permettrait de soulager les jeunes assurés et les familles qui font généralement face à des charges financières plus lourdes. En 2015, quatre personnes sur cinq ayant bénéficié d'une réduction de prime individuelle étaient âgées de moins de 55 ans.

Lourdeurs administratives en moins

Aujourd'hui, la contribution de l'État et des caisses maladie ne couvre les soins qu'au sens le plus strict. Ce qui a trait à l'assistance, p. ex. accompagner les résidents d'un EMS au réfectoire ou en promenade, n'est pas pris en charge. Nombreux sont ceux à trouver que cette distinction entre soins et assistance est artificielle. D'autant plus qu'elle suppose un pointage minutieux par le personnel, bloquant des ressources, et donc du temps, qui pourrait être consacré aux patients. Le périmètre des prestations assurées par le nouveau financement devrait donc couvrir les soins et l'assistance.

Les variantes présentées ne constituent que de simples mécanismes de répartition des coûts engendrés par les soins. Les coûts restent identiques, quelle que soit la formule. On peut tout au plus supposer que la mise en place d'un capital-soins pourrait développer des incitations à utiliser modérément des ressources limitées. Le choix du mode de financement approprié, de l'âge à partir duquel l'assurance est obligatoire et du périmètre de prestations du financement des soins permet donc avant tout de tenir compte des besoins des personnes dépendantes, du personnel soignant et des générations futures. Ce qui peut paraître banal au premier abord revient avant tout à se prononcer sur la question d'une orientation politique cruciale.

Redistribrmination dans le deuxième pilier

Les caisses de pension suisses effectuent une redistribution massive: selon certaines estimations, quelque 4 milliards de francs sont pris chaque année aux personnes actives pour être redistribués aux rentiers. Dans la perspective du vote concernant la réforme Prévoyance vieillesse 2020 du 24 septembre prochain, plusieurs questions se posent: pourquoi cette redistribution existe-t-elle? Que signifie ce montant démesuré à l'échelle individuelle? Et surtout: quels seront les effets de la réforme?

Dr. Lukas Müller. À la lumière des observations, la situation est très simple: les rentiers ont la chance de vivre toujours plus longtemps en Suisse, raison pour laquelle les caisses de pension doivent verser des rentes pendant plus longtemps. Dans le même temps, les institutions de prévoyance réalisent des rendements plus faibles sur le capital épargné du fait des taux historiquement bas. Sachant que les deux effets renforcent leur action réciproque, le montant à réserver pour les rentes est donc nettement plus élevé que le capital effectif. Quelques chiffres à titre d'exemple: si aujourd'hui un homme part à la retraite à 65 ans avec une rente mensuelle de 3000 francs, la caisse de pension doit réserver près de 720 000 francs; or le capital effectif existant ne s'élève qu'à près de 530 000 francs.

Comment la caisse de pension s'y prend-elle alors pour renflouer ce trou avoisinant les 190 000 francs? Il y aurait, toujours objectivement parlant, trois possibilités. La première: réduire les prestations. La deuxième: augmenter les prélèvements. Et la troisième: redistribuer. C'est-à-dire aller chercher l'argent du côté des assurés qui ne touchent pas encore de rente. Les deux premières solutions s'accompagnent de discussions déplaisantes, notamment parce que le résultat est visible directement. Si dans l'exemple ci-dessus, la caisse de pension baissait la rente à 2200 francs ou qu'elle demandait la somme manquante à l'employeur, elle devrait légitimement s'attendre à rencontrer des résistances. Des solutions que la loi a, de plus, déjà bien souvent exclues ou du moins limitées. En revanche, si la caisse rémunère l'épargne capitalisée de tous les assurés à 1% au lieu de 1,25%, les réactions sont peu probables – quel assuré va appeler sa caisse de pension et de-

« La redistribution correspond à la voie de la facilité. »

Lukas Müller,
Université de Saint-Gall



mander un taux plus élevé? Une démarche plutôt culottée! La redistribution correspond donc à la voie de la facilité qui, au final, produit une somme se chiffrant – selon l'origine et les méthodes d'estimation – à près de 4 milliards de francs par an.

Effets concrets

On pourrait alors argumenter qu'il y aura bien un moment où le niveau des taux remontera et qu'il ne serait donc pas équitable de pénaliser à vie la génération des retraités avec des paiements complémentaires ou en baissant la rente. Deux raisons font toutefois retomber cet argument à plat: d'une part les institutions de prévoyance auraient la latitude, si tel était le cas, d'augmenter les rentes à nouveau (ce qui, selon toute attente, ferait vite l'objet de revendications). D'autre part, les conséquences de la redistribution ne sont visibles que dans la durée, car les effets produits par la capitalisation des intérêts sont bien souvent sous-estimés.

Pour mieux illustrer ce mécanisme et permettre d'en faire une simulation au niveau individuel, Comparis a lancé le Calculateur de redistribution. Pour la première fois, les assurés sont désormais en mesure, grâce à cet outil, de calculer à titre indicatif la rente qu'ils perdent du fait de la redistribution. Les résultats obtenus sont

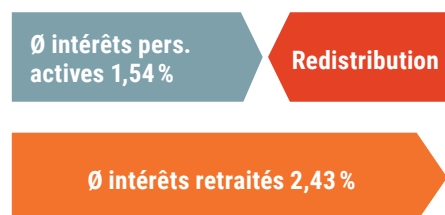
édifiants: par exemple, un homme de 35 ans disposant d'un salaire brut de 60 000 francs perd, en tout, près de 17% sur sa rente. Pour une femme de 45 ans avec un salaire brut de 150 000 francs, cette part s'élève encore à 13%. La redistribution étant avant tout effectuée au niveau du capital, cette mesure touche particulièrement les jeunes et les hauts salaires.

Prévoyance vieillesse 2020

Le projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020» qui sera soumis à la votation le 24 septembre 2017 est donc un mal pour un bien: avec un Oui devant les urnes, la redistribution risque, d'une part, de connaître un net recul – en tablant sur les mêmes paramètres, elle passerait à près de 1,7 milliard de francs par an. D'autre part, le premier pilier sera développé au détriment du deuxième, ce qui se traduira par des coûts supplémentaires. La baisse des retraites qui en résultera auprès des caisses de pension s'élève à près de 13%, ce qui, comble de l'ironie, correspond à la baisse des prestations du fait de la redistribution actuelle pour la femme de 45 ans dans l'exemple ci-dessus. Les jeunes générations sont donc les perdantes, dans tous les cas. Et c'est bien pour ça que la redistribution est une redistribrmination!

Redistribution dans le deuxième pilier

Source: OAK-BV (au 31.12.2016)



En CHF	Redistribution par an (aujourd'hui)	Total redistribution jusqu'à la retraite	Réduction de rente à l'âge de la retraite
Femme, 25 ans, salaire 80 000	97	159 584	-18%
Homme, 35 ans, salaire 60 000	655	96 481	-17%
Femme, 45 ans, salaire 150 000	4 448	209 389	-13%
Homme, 55 ans, salaire 120 000	5 787	97 414	-8%

Solidarité et responsabilité individuelle

La façon dont réglementent la Confédération, les cantons et les communes dépasse largement les principes de subsidiarité et de proportionnalité inscrits dans la Constitution fédérale. Si l'on ne freine pas cet élan inflationniste, la spirale régulatrice poursuivra allègrement sur sa lancée, menaçant l'équilibre entre solidarité et responsabilité individuelle.

Felix Schneuwly. En Suisse, personne n'a faim ou n'est privé d'un toit pour dormir. Personne ne doit renoncer à une formation ou à des soins médicaux nécessaires pour des raisons financières. Nous avons une infrastructure qui nous permet de prendre notre douche à l'eau potable ou de nous déplacer d'un lieu à un autre par le moyen de locomotion de notre choix. L'intervention de la Confédération, des cantons et des communes dépasse largement les principes de subsidiarité et de proportionnalité inscrits dans la Constitution fédérale. Sous prétexte de la sécurité, on réglemente à tout-va, sans dire au citoyen le prix qu'il paie comme consommateur et contribuable pour cette soi-disant sécurité.

Des voix s'élèvent pour demander de freiner les dépenses forcées et donc la quote-part croissante de l'État par rapport au niveau de croissance du PIB. On leur oppose alors le reproche de vouloir faire économiser l'État à outrance et ce, bien que cette quote-part croissante de l'État revient, dans les faits, à une expropriation insidieuse de la propriété privée, limite de plus en plus la marge de manœuvre individuelle de la population et se mue peu à peu en un risque économique à effet boule de neige. La responsabilité de la quote-part croissante qui, avec les dépenses forcées, engloutit bientôt 50 centimes par franc gagné, ne revient pas juste à la gauche. Reste que la quote-part de l'État menace le fragile équilibre entre solidarité et responsabilité individuelle.

Prenons l'exemple des services financiers: l'épargnant prend plus de risques pour plus de gains, et l'emprunteur également. Il va de soi que les établissements financiers ne peuvent pas simplement répercuter sur les clients le risque de ne pas être remboursés des sommes

«La surenchère réglementaire induit une spirale infernale où d'une part, la lourdeur administrative coûte de plus en plus cher et où, d'autre part, le client finit par avoir le sentiment trompeur de ne plus être lui-même responsable de ses actes.»

prêtées uniquement avec suffisamment de capital propre: la banque devant tout d'abord se constituer ce capital, c'est le client qui en paie les frais. Le fait que l'État ou les autorités de surveillance demandent aux établissements financiers d'informer les clients sur tous les risques possibles induit une spirale infernale où d'une part, la lourdeur administrative coûte de plus en plus cher et où d'autre part, le client finit par avoir le sentiment trompeur de ne plus être lui-même responsable de ses actes. En effet, toute personne investissant dans des actions,

fonds ou autres produits de placement doit être capable d'en estimer les risques de son propre chef. Signer un document confirmant que la banque a informé de manière globale ne change rien: le risque objectif n'en est pas réduit et la signature ne confirme pas que le client sait évaluer le risque et pourra le supporter.

Autre exemple, issu du domaine médical: celles et ceux qui soignent des malades à titre professionnel ont besoin d'une autorisation du canton. L'État peut le faire parce qu'il est donné plus d'importance à la santé qu'à la liberté économique. Pour éviter que le risque de la maladie ne devienne aussi un risque financier, s'assurer contre les conséquences financières en cas de maladie est obligatoire depuis 1996. L'État protège donc les patients contre des professionnels de santé non qualifiés et, avec l'obligation de s'assurer, contre les conséquences financières en cas de maladie. Cette protection globale réduit l'incitation à prendre sa santé en main et à comparer attentivement les prestataires en cas de maladie. En suivant la logique de s'assurer contre tout, ce manque de responsabilisation doit à son tour être compensée par l'État, par des programmes de promotion de la santé et des contrôles qualité auprès des professionnels de la santé. Là encore, la spirale infernale pointe vers toujours plus de sécurité étatique et de solidarité financée à coup de prélèvements obligatoires. Parallèlement, on s'étonne d'une responsabilisation à la baisse.

~ 4 000 000 000

Selon certaines estimations, les caisses de pension suisses redistribuent chaque année quelque 4 milliards de francs, des personnes actives aux rentiers.

COMPARIPEDIA

Travail 4.0 – Le monde du travail se numérise

La numérisation est un réel phénomène, qui touche tous les domaines de la vie – et le monde du travail n'échappe pas à la règle. Aujourd'hui, la notion «travail 4.0» cristallise le débat sur les multiples influences de la numérisation sur le monde du travail: d'une part, cette numérisation crée de nouveaux emplois, profils de métier et formes de travail innovantes. Les horaires et lieux de travail classiques disparaissent, faisant place à davantage de flexibilité pour les employés et leurs employeurs. D'autre part, de nouveaux défis se posent: la numérisation suppose que les employés soient très souples et disposés à se former tout au long de leur vie. Dans le même temps, un travail de plus en plus mobile risque de dégrader la protection des travailleurs. Aujourd'hui, il faut créer des conditions permettant d'exploiter les opportunités de la numérisation tout en compensant les risques qu'elle présente pour les employés et les employeurs.

IMPRESSUM

Éditeur: comparis.ch,
Birmensdorferstrasse 108,
8003 Zürich

Conception: comparis.ch

Impression: Linkgroup AG, Zürich

Réactions: redaktion@comparis.ch

www.comparis.ch/voix-des-consommateurs